

Règlement Eaudyssée des cimes

Toute inscription vaut acceptation du règlement suivant

Date : du 26 au 28 septembre 2025

Challenge de pêche dans les lacs de montagne des Alpes de Haute Provence (04)

Lacs autorisés à la pêche :

- **Secteur Chambeyron**
 - Lac Premier
 - Lac Rond
 - Lac Noir
 - Lac des 9 couleurs

- **Secteur Marinet**
 - Lac Inférieur
 - Lac Supérieur

- **Secteur Roure**
 - Lac Inférieur
 - Lac Sud

Déroulement sportif et règlement :

(carton rouge) : déclassement de l'équipe

(carton jaune) : avertissement + malus de 50 points et déclassement en cas de second carton jaune

I: Inscription

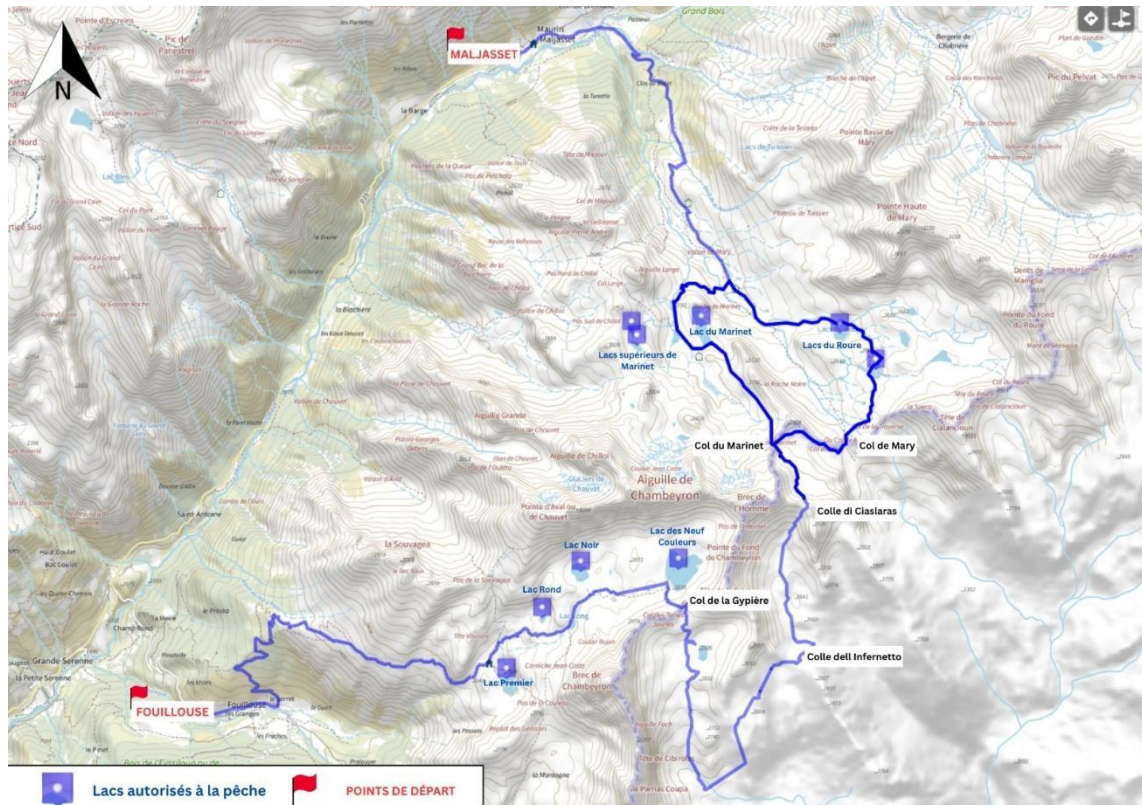
- Les pêcheurs inscrit au challenge acceptent le respect du règlement présent.
- Pour qu'une inscription soit validée, les équipes devront avoir payé leur inscription via la plateforme HelloAsso.
- Si, pour des raisons météo ou pour d'autres causes imprévisibles, le challenge venait à être annulé, les frais d'inscription resteront acquis à l'organisateur (en raison des dépenses

engagés). Les équipes qui souhaiteraient se réinscrire dans l'éventualité d'une édition l'année suivante seront prioritaires et n'auront pas à repayer les frais d'inscriptions.

- En s'inscrivant les challengeurs acceptent l'utilisation, la diffusion et la publication des images/photos/vidéos prises pendant l'évènement par tout mode de communication, réseaux sociaux, presse, télévisé, support de communication, internet, etc. au profit de l'organisation.
- La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des pêcheurs avec renonciation à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident résultant de leur participation à cette manifestation.

I : Déroulement sportif

- L'épreuve se déroulera en équipe de deux compétiteurs (Duo) en autosuffisance sur 3 jours (2 nuits). Les duos devront subvenir à leurs propres besoins d'hébergement (bivouac) et de ravitaillement.
- Briefing challenger obligatoire le **26 septembre de 8h à 8h30** sur la commune de Saint-Paul-sur-Ubaye, top départ à 9h et accès aux parkings de départ de randonnée (Maljasset ou Fouillouse), retour des binômes le **28 septembre à 16h30 maximum** au point d'accueil. Toutes informations, consignes supplémentaires rajoutées lors du briefing seront d'office intégrées au règlement.
- Aucuns points de passage n'est obligatoire, les duos évolueront selon leur orientation. L'utilisation de sentiers balisés est fortement conseillée pour la sécurité et l'efficacité des binômes.
- Les duos devront effectuer un passage sur 6 lacs différents minimum avec un pointage photographique avec l'application FishFriender. (**carton rouge**)
- Les zones de bivouacs sont choisies librement par les binômes, il est conseillé aux challenger de s'installer à proximité des lacs de pêche et d'éviter les regroupements d'un trop grand nombre de tentes sur une même zone afin de limiter l'impact sur le milieu.
- La carte qui ci-dessous détermine la zone de pêche. Toute action de pêche hors des lacs indiqués sera sanctionnée. (**carton rouge**)
- L'Eaudyssée des Cimes comporte une randonnée alpine exigeante, nécessitant une bonne condition physique, une expérience de la montagne et un équipement adapté.
- Si une équipe abandonne elle devra regagner le point d'accueil par ses propres moyens et en informer l'organisation. Si une équipe abandonne sur blessure contacter le 112 comme indiqué ci-dessous.
- En cas d'urgence appeler le 112, seuls les services d'urgence sont habilités à rapatrier un blessé.



II : Règlement pêche

- **Techniques, matériels et appâts autorisés :**
 - Leurres (souples, dures, métalliques).
 - Mouches artificielles (streamer, sèches, nymphe, noyées).
 - Bombettes (appâts naturels : teigne, vers, sauterelles) en lancé ramené, moulinet toujours actif après la descente de l'appât. (**carton rouge**)
 - Hameçon simples, doubles, triples sans ardillon ou ardillon écrasé. (**carton jaune**)
 - Respect de la réglementation en vigueur pour la pêche en lacs de montagne : 1 canne par pêcheur en action de pêche, deux hameçons au plus montés sur la ligne ou 3 mouches artificielles maximum. (**carton rouge**)
 - L'utilisation d'attractants est autorisée uniquement pour imprégner les leurres. (**carton rouge**)
- **Techniques, matériels et appâts interdits :**
 - Pêche au mort manié et au vif (même avec les vairons issus du lac). (**carton rouge**)
 - Toute pêche au posé quelle qu'elle soit est interdite (buldo, olivette, bombette, bouchon,...). (**carton rouge**)
 - Pêche à l'asticot ou autres larves de diptères. (**carton rouge**)
 - Amorçage interdit, bourriche interdite (interdiction de conserver du poisson de quelques façons après la mesure et la prise de la photo). (**carton rouge**)
 - L'usage d'un échosondeur est interdit. (**carton rouge**)
 - Le harponnage volontaire est interdit. (**carton rouge**)

- **Prise en compte des captures et comptage des points :**

Espèces valides	Mailles en centimètres
Truite Fario (TRF) 	23
Saumon de fontaine (SDF) 	23
Cristivomer (CRI) 	23
Ombre chevalier (OBC) 	23

- Le poisson doit être piqué entre la bouche et l’opercule.
- Toute erreur d’identification d’espèce invalidera la prise.
- Toute erreur de saisie sur l’unité de mesure invalidera la prise.
- Le poisson doit être mis la tête contre la butée de la toise, dos en haut et ventre en bas. La main ne doit pas masquer la prise et la photo doit laisser apparaître le poisson en entier, tête et queue visible, et doit être nette.
- Tout poisson mesuré sur une autre toise que celle officielle, invalidera la prise.
- La taille des poissons maillés (TRF, SDF, CRI, OBC) est arrondie au centimètre supérieur au moment de l’inscription de la taille de la capture dans l’application FishFriender par le pêcheur. La TLC est de 23 cm pour chaque espèce, tout poisson doit mesurer au minimum 23 cm pour être homologué.
Exemple : un poisson homologable mesuré à 23,1 cm, sera comptabilisé à 24 cm
- Le comptage des points se fait au cm poisson. Exemple : un poisson de 30 cm rapporte 30 points.
- Tous les poissons doivent être pris dans les heures de pêche autorisées. Dans le but d’harmoniser et simplifier le respect des heures de pêches, les captures doivent être prises dans l’horaire suivant, prenant en compte la demi-heure de pêche avant le lever du soleil et la demi-heure après son coucher : 7h03 – 19h46 sur l’ensemble du challenge.

- Le cristivomer bénéficie d'un quota de 10 poissons maximum. Ce quota est améliorable, mais seulement les 10 plus grands poissons seront comptabilisés.
- Les challengeurs s'engagent à pouvoir inscrire leur prise dans l'application FishFriender via leur smartphone personnel sous peine de ne pas pouvoir comptabiliser leur prise. Aucune prise en dehors de l'application ne pourra être comptabilisée.
- En cas de litige ou de mauvais respect des consignes, les organisateurs se réservent le droit d'annuler une prise.
- **Un bonus de 50 points** sera attribué au plus grand poisson capturé lors du challenge
- **Un bonus de 50 points** sera attribué pour les binômes passant par les 8 lacs (vérification par photo sur l'application FishFriender).
- **Un bonus de 30 points** sera attribué pour les binômes capturant au moins 3 espèces différentes.

III : Règlement pêcheur

- Chaque pêcheur doit être titulaire d'une carte de pêche valide pour l'année 2025 (04 ou interdépartementale) et se doit de respecter obligatoirement les décrets et arrêtés préfectoraux en vigueur sur les secteurs de pêche. (carton rouge)
- Les deux pêcheurs doivent être à proximité pendant les périodes de pêche (20 m maximum). (carton jaune)
- Chaque équipe doit laisser un espace d'au moins 10m entre elles. Priorité au premier arrivé sur le secteur. Nous comptons sur la bonne appréciation des pêcheurs et la civilité entre tous.
- Les pêcheurs doivent avoir leurs matériels à proximité directe, ils ne peuvent pas se déplacer d'un lac à l'autre sans l'ensemble de leur équipement de départ. (carton rouge)
- Aucune aide extérieure n'est autorisée pendant le challenge. (carton rouge)
- Chaque équipe doit être composée d'un binôme, les mineurs doivent être accompagnés (remplir une autorisation parentale pour les participants mineurs).
- Une trousse de premier secours est obligatoire par binôme et une couverture de survie obligatoire par compétiteur, des contrôles seront réalisés au départ. (carton rouge)
- Chaque pêcheur devra fournir à son inscription une attestation d'assurance responsabilité civile.
- Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre le challenge s'ils estiment que des risques sont encourus par les participants en cas d'orages ou d'intempéries. Les poissons pris pendant une période d'interruption du challenge ne seront pas comptabilisés pour le classement.
- En cas de rencontre avec un troupeau gardé par des chiens de protection, il est demandé aux challenger de s'en éloigner et d'attendre son passage pour éviter tout risque pour le berger et les duos.
- Les pêcheurs veilleront en toutes circonstances à adopter un comportement respectueux envers le milieu, la faune, la flore et la population, afin de véhiculer une image positive de notre discipline. Ils adopteront un comportement responsable visant à préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises.